

ENTENTE HORS COUR ENTRE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE ET LA COMPAGNIE D'EXPLORATION MINIÈRE CANADA CARBON

Le Conseil municipal de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a tenu une séance extraordinaire ce mercredi 19 février 2020 pour annoncer le plus récent développement.



Après deux ans de débats juridiques, il annonce qu'une entente a été conclue avec la compagnie d'exploration minière Canada Carbon Inc. (CCB). L'entente met fin à la poursuite de 96 millions\$, elle ne garantit pas l'acceptabilité sociale du projet et ne règle pas le problème des lois minières au Québec.

« C'est la fin d'un chapitre et le début d'un autre face à ce projet qui n'obtient toujours pas l'acceptabilité sociale. Nous continuerons d'agir dans l'intérêt de l'environnement, de la santé et de la sécurité de nos citoyens »

« Québec doit tirer des leçons de toute cette saga. Le gouvernement Legault doit renforcer les lois actuelles afin que d'autres municipalités n'aient pas à subir ce que nous avons subi. Les lois municipales doivent avoir préséance sur la loi des mines et non l'inverse. » - Tom Arnold, Maire

Canada Carbon devra soumettre au processus rigoureux d'analyse de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Cette dernière devra trancher si elle accepte ou non de changer la vocation agricole du territoire actuel.

Pour le conseil municipal, cette entente permet d'assurer une meilleure gestion des risques économiques, environnementaux et sociaux que ce projet fait peser sur la petite municipalité de 2800 habitants.

Rappelons qu'une décision sur le litige, quant au caractère « abusif » de la poursuite de 96M\$, est présentement en attente devant la Cour d'appel depuis décembre 2018 et est particulièrement attendue et suivie par le monde municipal.

La municipalité tient à remercier les quelque 150 municipalités et organismes du Québec qui l'ont appuyée jusqu'à maintenant dans ses démarches.

Ainsi que les nombreux citoyens qui ont contribué à sa campagne de socio-financement et lui ont permis d'amasser près de 50 000 \$.

Pour toute question, vous pouvez contacter la municipalité : info@gslr.ca / 819-242-8762

L'entente apporte 5 gains importants aux citoyens et citoyennes de Grenville-sur-la-Rouge:

1. La poursuite de 96M\$ est abandonnée et redonne le droit de parole aux citoyens;
2. Arrêt des recours et des frais juridiques;
3. CCB s'engage à soumettre le projet au Bureau des audiences publiques sur l'environnement du Québec (BAPE);
4. Si, après un processus du BAPE, le projet obtient l'acceptabilité sociale des citoyens et est autorisé par le gouvernement, CCB devra respecter des normes plus strictes, dont les heures d'opération (dynamitage et concassage) limitées entre 7h et 19h;
5. CCB devrait aussi assumer sa part des coûts liés à la modification des voies municipales afin de les rendre conformes et sécuritaires, avant le début des opérations, en l'occurrence le chemin Scotch.